

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

Campagne IR

Comme l'avait déjà annoncé le Directeur Général durant le confinement la campagne se réalisera exclusivement sur des contacts à distance.

Dans la cadre de la campagne IR il n'y aura pas de réception physique du public tant que le confinement sera en place.

La Direction Générale veut assurer le meilleur service possible afin d'éviter en fin de campagne et à la fin du confinement, un afflux massif des contribuables, dans les centres de finances publiques.

Les principes retenus sont :

- l'absence de déplacements physiques à la DGFIIP
 - tous les agents ne seront pas mobilisés
 - le maximum sera fait à distance mais certains services mobiliseront les équipes pour venir travailler en présentiel.
- **SIP**
 - répondre au téléphone pour les appels qui arrivent au SIP
 - répondre aux mails (BALF)
 - saisies de déclarations papiers

A ce jour, la DG estime qu'en moyenne 40% des équipes SIP devrait être mobilisées en présentiel. Les locaux devront être aménagés afin de respecter les mesures sanitaires de distanciation.

Les agents ne doivent pas être exposés à des risques de contagions.

Plus d'agents devraient pouvoir travailler en télétravail. Environ 1000 ordinateurs vont être livrés prochainement.

De-même des téléphones portables ont été commandés pour pouvoir répondre aux appels téléphoniques.

- **Centres de contacts**

- les locaux seront organisés afin de respecter les distances entre les agents devant venir travailler en présentiel

- les autres agents seront équipés d'ordinateurs et de téléphones (dans la limite des stocks disponibles) afin de travailler à distance

- **Agents volontaires**

- Les agents volontaires pour aider dans le cadre de la campagne et équipés pourront répondre aux questions des contribuables à distance depuis leur domicile.

L'ENFIP présentera des éléments vidéos pour participer à la formation des agents dans le cadre de la campagne IR 2020 en plus de la note de campagne.

La DGFIP va communiquer pour que les contribuables ne se déplacent pas et utilisent le téléphone, le mail, pour les prises de contact avec les services de la DGFIP. Ils seront également informés que le temps de réponse de la DGFIP sera plus long.

Compte tenu de l'absence de visibilité sur l'évolution de la crise, la DG a indiqué que les modalités de réalisation de la campagne pourront évoluer.

Les consignes de sécurité seront rappelées aux agents venant travailler en présentiel. Le respect des gestes barrières dépendent de la responsabilité individuelle de chacun.

Les conditions d'installation des agents qui viendront dans les services devront respecter les consignes sanitaires.

Concernant l'aspect sanitaire, les consignes de nettoyage des locaux (désinfection en cas de COVID 19) et la distribution de gel hydroalcoolique sont rappelés par la DG.

Le DG a précisé que l'impact de la crise sanitaire sur les congés d'été n'est pas connu à ce jour car on ne connaît pas la date, les modalités de la phase de déconfinement et leurs impacts sur les services de la DGFIP.

Le décret sur la prise en charge des frais de repas est paru le 7 avril 2020 avec application rétroactive au 17 mars.

Pour pouvoir en bénéficier, les agents doivent respecter deux conditions :

- l'agent doit être présent physiquement sur son lieu de travail pendant tout ou partie de l'état d'urgence sanitaire et avoir été désigné dans le cadre du plan de continuité d'activité ;

- l'agent est dans l'impossibilité d'avoir recours à la restauration administrative pendant son temps de service.

Le montant de cette prise en charge se fait sur la base de 17,50 euros pour la métropole

Les agents devront présenter une attestation sur l'honneur pour obtenir la prise en charge des frais engagés depuis cette date sans justificatifs. Pour les jours suivants les justificatifs doivent être fournis.

La publication des mouvements des agents A B et C sera reportée.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES demande que le plan de communication à destination des usagers soit rapidement mis en place, pour que le public sache que durant le confinement aucune réception physique dans les CFP ne sera possible. Les contribuables doivent être invités à poser le maximum de questions à distance pour éviter des déplacements dans les centres des finances publiques en fin de campagne.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES demande que le plan d'action présenté par la DG pour la réalisation de cette campagne soit respecté par les directions locales afin de s'assurer de l'ensemble des mesures de sécurité sanitaire des agents devant venir dans les services.

La prochaine conférence est programmée le mardi 14 avril. Elle portera sur les sujets ENFIP, recrutements, mouvements et affectations.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter ses correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>